

Commission : Conseil des droits humains

Sujet : Comment concilier les revendications identitaires avec le respect des frontières et la souveraineté des Etats dans un monde post-colonial ?

Président.e.s : Hannah Jürgensen-Nikolay et Vasco Queiro

Introduction

Carles Puigdemont, ancien président de la généralité de Catalogne, est aujourd'hui exilé à Bruxelles, plusieurs de ses collègues sont emprisonnés à Madrid, et l'Espagne a lancé un mandat d'arrêt international contre lui... tout cela pour avoir voulu l'indépendance de la Catalogne et avoir organisé le 1er octobre 2017 un référendum auprès de la population catalane. Au Mali, le 23 mars dernier, plus de 160 habitants d'un village peul, femmes et enfants compris, ont été massacrés par des miliciens dogons. En représailles, dans la nuit du 9 au 10 juin, 35 personnes, dont 24 enfants, ont été tués dans un village dogon du centre du pays, un nouvel exemple de massacres ethniques qui, ces derniers mois, se sont multipliés au Mali et au Burkina-Faso. Au Brésil, la politique du nouveau président d'extrême-droite, Jair Bolsonaro, en faveur des grands exploitants agricoles, a clairement favorisé les incendies de cet été dans la forêt amazonienne, détruisant ainsi le cadre de vie des communautés indiennes à propos desquels Bolsonaro déclarait déjà en 1998 : « Quel dommage que la cavalerie brésilienne ne se soit pas montrée aussi efficace que les Américains. Eux, ils ont exterminés leurs indiens ». Autant d'exemples qui illustrent la diversité de conflits identitaires et leurs conséquences désastreuses pour les populations concernées, conflits qui se sont multipliés depuis la fin de la Guerre froide.

Le XX^e siècle a vu l'apparition d'un grand nombre de nouveaux États du fait de la décolonisation et de l'effondrement d'empires multinationaux, comme l'Union soviétique en 1991. En Afrique, en Asie ou au Moyen-Orient, une poignée d'Occidentaux, inconscients ou indifférents aux cultures, groupes ethniques, et aspirations des peuples autochtones, ont hâtivement tracé des frontières artificielles qui ont favorisé de très nombreux conflits identitaires, parce qu'à l'intérieur des frontières de ces États vivent des communautés antagonistes, et que ces communautés sont aussi souvent à cheval sur plusieurs États. Ces conflits se sont parfois accompagnés de massacres à grande échelle et d'atteintes massives aux droits humains, comme ce fut le cas par exemple avec le génocide rwandais en 1994.

Nous vivons dans un monde soumis à des forces centrifuges et centripètes, qui à la fois s'homogénéise et se fragmente, un monde de plus en plus globalisé et connecté où les populations des grandes villes de par le monde consomment les mêmes produits et partagent le même mode de vie, tandis que les populations périphériques et marginalisées ne savent plus très bien à quelle identité se rattacher. L'identité nationale, ou religieuse, est alors d'autant plus revendiquée qu'elle semble remise en cause par la mondialisation et les flux migratoires, réels ou fantasmés. L'État nation est ainsi fragilisé d'un côté par des entreprises d'unification supranationale (l'Union européenne ou le califat de l'Etat islamique), et de l'autre par des revendications infranationales de communautés en mal de reconnaissance (les Catalans en Espagne, les Flamands en Belgique ou les Ecosais au Royaume-Uni, pour ne prendre que des exemples européens).

Comment aborder ces sujets qui relèvent souvent de la politique intérieure alors même que les Nations unies reposent sur la reconnaissance de la souveraineté des États, et qu'en même temps l'ONU a aussi pour mission de défendre les droits humains fondamentaux, quelles que soient la culture, la « race » ou le groupe ethnique concernés ? Au sein du MUNUCCLE, notre conseil des droits humains devra trouver des solutions à ces conflits et mettre en place des mécanismes pour favoriser une cohabitation paisible entre différentes communautés, tout en respectant les lois internationales et les règles des Nations unies dont deux des grands principes sont le respect de la souveraineté des États et l'intangibilité des frontières.

Définition des termes clés

- *L'échelle infra-étatique* (à une échelle inférieure à celle d'un État, celle d'une région comme la Catalogne par exemple) *ou supra-étatique* (à une échelle supérieure à celle d'un État, celle d'un continent par exemple)
- *La mondialisation (ou globalisation)* désigne le processus d'accélération des échanges, matériels et immatériels, qui renforce l'interdépendance entre les pays dont les limites physiques et géographiques deviennent de plus en plus obsolètes.
- *Souveraineté* désigne le pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (*souveraineté interne*) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (*souveraineté externe*).
- *L'intangibilité des frontières* est un principe qui vise à assurer le respect des limites territoriales d'un État.
- *Nation, ethnie ... peuple, communauté* : L'ethnie désigne une communauté historique, qui a la conscience d'être unique et la volonté de le rester. Mais contrairement à la nation, elle n'a pas nécessairement d'expression politique. La nation, elle, est une organisation politique. Une double pensée de la nation politique moderne s'est élaborée, l'une fondée sur la légitimité de la volonté des citoyens (nation « à la française » ou « à l'américaine »), l'autre sur des critères ethniques et linguistiques (nation « à l'allemande »).

Le peuple détient la souveraineté, et c'est par le biais de la nation qui s'est constituée qu'il la détient ; le peuple constitue ainsi un corps politique qui s'exprime par ses représentants. L'idée de nation en lien avec l'Etat lui-même vient donc du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On parle ainsi aujourd'hui d'Etat nation ; on fusionne donc le principe de nationalité d'une part, avec le mode de gouvernement d'autre part.

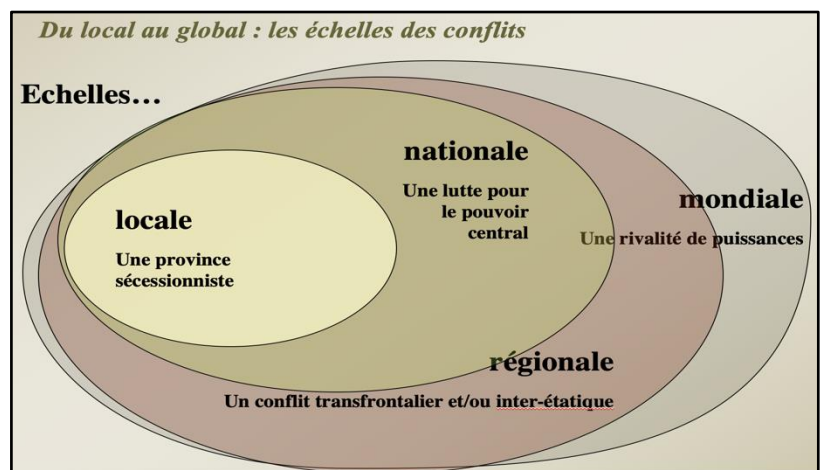
Les enjeux du sujet

Jusqu'à la fin de la Guerre froide, l'essentiel des conflits s'organisaient autour d'enjeux idéologiques. A partir des années 1990, l'opposition entre les deux grands systèmes politiques antagonistes disparaît, et on assiste au retour des questions identitaires : on ne se bat plus pour ce qu'on pense, pour défendre ses idées (le communisme, le libéralisme...), mais pour ce qu'on est, pour préserver son identité (nationale, religieuse, ethnique...).



Ces conflits infra-étatiques pour le contrôle du pouvoir au sein d'États fragilisés par l'échec de la construction d'une nation, ont à voir avec l'héritage des empires (multinationaux ou coloniaux), la présence de communautés divisées par des frontières artificielles. En Afrique et au Moyen Orient, les deux principales régions où sont localisées la majorité de ces conflits (voir la carte ci-dessus sur la présence des casques bleus dans le monde en 2017), on trouve d'un côté des pouvoirs illégitimes, qui se maintiennent par la force et la violence, de l'autre des mouvements contestataires qui jouent sur plusieurs niveaux (local, régional, mondial) : c'est cet enchevêtrement complexe entre des causes immédiates, qui renvoient à des considérations locales, et des causes profondes, qui se rapportent à la dynamique de la mondialisation, qui explique le degré de violence de ces conflits. Dans ces sociétés déstructurées par l'intrusion d'un modèle occidental perçu à la fois comme attractif et aliénant, on voit se développer un sentiment de perte de repères identitaires, sentiment qu'on peut retrouver aussi en Occident et qui constitue un facteur puissant de la montée des populismes et des nationalismes, y compris sous la forme de régionalismes.

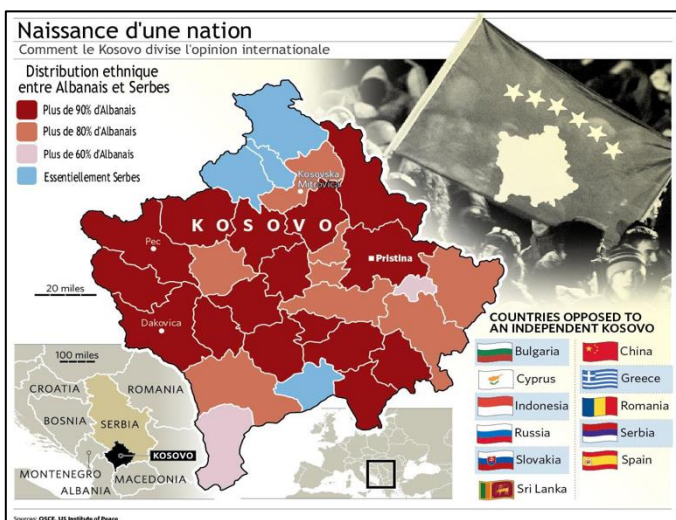
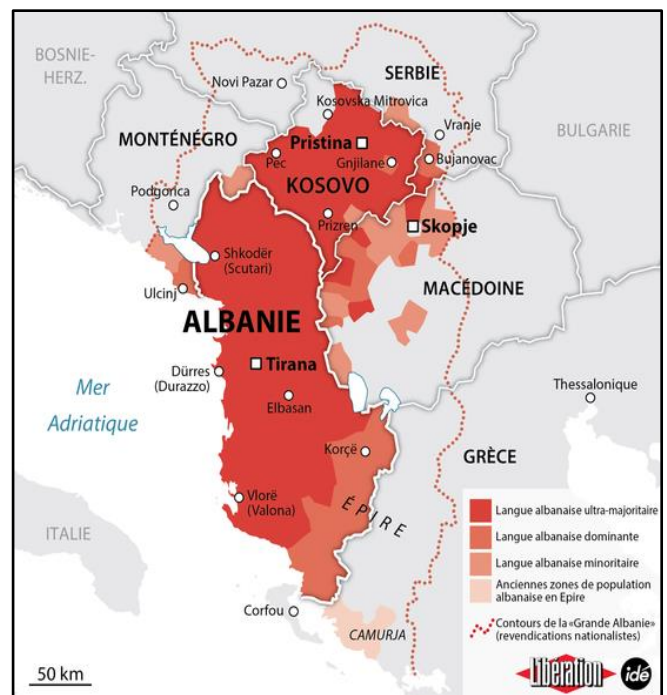
Ainsi, ces tensions, souvent liées aux tracés des frontières et à la présence de minorités, se déploient à différentes échelles : au départ des conflits inter-ethniques (ou inter-communautaires) et infra-étatiques (à l'intérieur d'un même État) ; puis l'ingérence des puissances régionales, venues défendre une des communautés transnationales ; enfin celle des puissances mondiales, qui cherchent à étendre leur zone d'influence (voir le schéma ci-dessous). Reste que, de par leur nature et leurs implications, ils peuvent prendre des aspects très différents. Ces revendications identitaires débouchent-elles ou non sur la création potentielle d'un nouvel État ou sur des modifications de frontières ? cherchent-elles plutôt à obtenir un partage du pouvoir et la reconnaissance de droits pour sa communauté ? Dans quelle mesure le degré de violence est-il lié à la nature du régime et des institutions politiques du ou des pays concernés ? C'est ce que nous verrons en étudiant trois exemples dans trois régions différentes : le Kosovo pour l'Europe, la question kurde au Moyen Orient, le Mali en Afrique.



Le Kosovo

Le dernier État européen à avoir été créé est le Kosovo, qui en 2008 a déclaré son indépendance vis à vis de la Serbie. Encore aujourd'hui, plusieurs États européens ne reconnaissent pas cette indépendance et bloquent le processus d'intégration à l'Union européenne. Ce fut là l'aboutissement de nombreuses années de conflits et de crimes contre l'humanité en ex-Yougoslavie. La fin de la Guerre froide a en effet débouché sur une série de guerres en ex-Yougoslavie, qui a conduit à la création d'États indépendants : la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et... le Kosovo. Ces guerres ont causé plus de 133,000 victimes (majoritairement des civils), un nombre innombrable de viols et de blessés de guerre, et 36 criminels de guerre sont maintenant en prison à La Haye, responsables de crimes contre l'humanité, notamment pour leur responsabilité dans les grands massacres en Bosnie comme celui de Srebrenica en juillet 1995.

C'est justement pour éviter ces atteintes aux droits humains, dont la Serbie se rendait coupable vis-à-vis des habitants albanais du Kosovo, que, en 1999, une intervention de l'OTAN (États-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie) contre la Serbie a permis d'instaurer un protectorat sur ce territoire. Profitant de cette situation, en 2008 les Kosovars ont finalement obtenu la reconnaissance de leur indépendance par un certain nombre de pays, malgré la présence d'une minorité serbe au nord-ouest du pays. Ce conflit, aujourd'hui



résolu, est un exemple pour comprendre les graves conséquences qui surviennent si on ne respecte pas les souhaits d'indépendance d'un peuple ou d'une minorité.

Ceci est un des rares cas d'un nouvel État créé ces trente dernières années, motivé par des atteintes aux droits humains, comme pour le Timor Oriental vis-à-vis de l'Indonésie en 2002, ou encore le Soudan du Sud vis-à-vis du Soudan en 2011.

La question kurde

Les Kurdes sont un groupe ethnique majoritairement de confession musulmane sunnite et dispersé au sein de quatre États : la Turquie, l'Iran, l'Irak, la Syrie. La question kurde est ancienne et remonte au moins à la Première Guerre mondiale. Mais elle a vraiment émergé après la première guerre du Golfe en 1991.

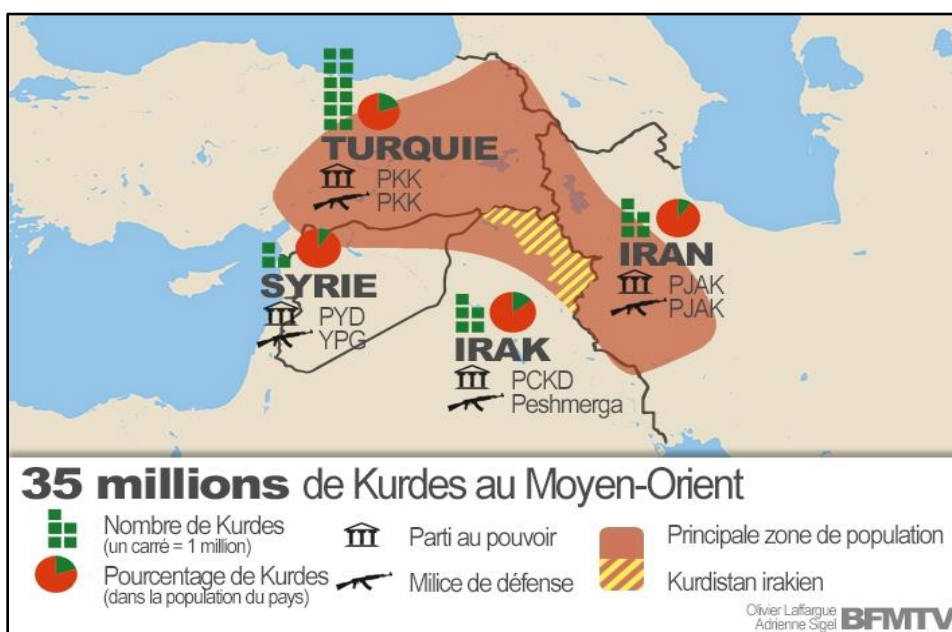
En effet, en Irak la défaite du dictateur Saddam Hussein a permis aux Kurdes d'établir une zone autonome au nord de l'Irak. En 2003, les Kurdes ont soutenu la nouvelle intervention américaine en Irak et le renversement de Saddam Hussein, ce qui a permis de renforcer leur autonomie. La nouvelle constitution irakienne adoptée par référendum en 2005 reconnaît en effet une très large autonomie au Kurdistan irakien. Le 25 septembre 2017, un référendum sur l'indépendance de celui-ci est organisé mais sans l'accord du gouvernement irakien ni le soutien des puissances occidentales. Malgré un large succès du « oui » (92,73 %), cette initiative n'est pas reconnue et il n'y a toujours pas de Kurdistan en tant qu'État unifié aux frontières internationalement reconnues.

En Syrie c'est le Printemps arabe, donc le soulèvement du peuple contre le dictateur Bachar el Assad et la guerre civile qui s'en est suivie, qui a permis aux Kurdes de créer une zone autonome au nord du pays. À partir de 2014 et l'émergence de l'État islamique, les Kurdes d'Irak et de Syrie jouent un rôle primordial dans la lutte au sol contre les djihadistes de Daech dans le nord de ces deux pays. Mais depuis quelques mois la Turquie intervient contre les Kurdes de Syrie qu'elle accuse de collusion avec les « terroristes » kurdes de Turquie. En effet, en Turquie les Kurdes ne sont pas reconnus dans leur identité et sont de nouveau persécutés. La loi turque interdit toujours l'enseignement de la langue kurde et prévoit simplement l'enseignement des « dialectes » turcs en cours privé du soir pour adultes. Face à cette négation du fait kurde et de l'identité kurde, les Kurdes se sont soulevés à plusieurs reprises. Les soulèvements dirigés par le groupe armé PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) ont été violemment réprimés par l'armée turque.

En Iran, l'État reconnaît leur langue et leur culture, mais il n'y a pas d'autonomie politique ni administrative malgré l'existence de la province du Kurdistan. La répression de toute contestation kurde en Iran donne couramment lieu à des arrestations et à des condamnations.

Dans chacun de ces pays, les Kurdes ne se voient pas reconnaître leurs droits culturels et politiques, et s'opposent par conséquent au pouvoir central. Depuis au moins un siècle, des Kurdes luttent pour leur autodétermination, afin d'obtenir leur propre État, le grand Kurdistan indépendant, qui

représente l'objectif ultime du nationalisme kurde. Ce projet est-il utopique, ou les conditions peuvent-elles être réunies pour que ce peuple, partagé entre quatre pays, obtienne un jour un État indépendant ? Et de quelle manière ces différentes communautés kurdes pourraient-elles s'unifier ?



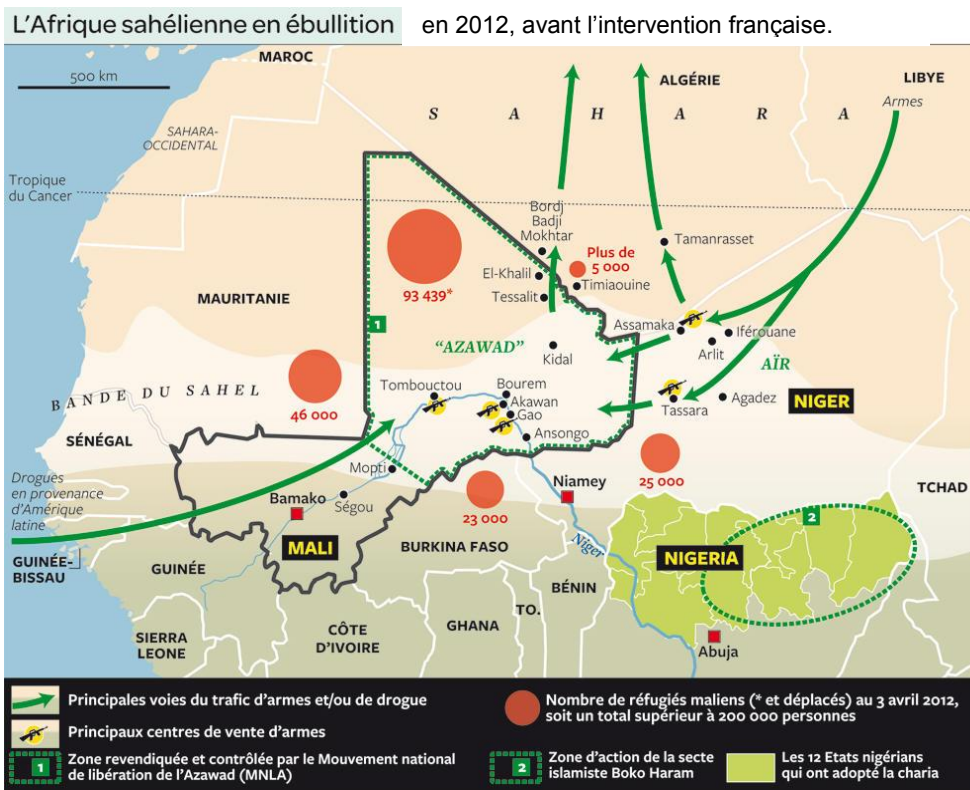
Les conflits inter-ethniques en Afrique : l'exemple malien

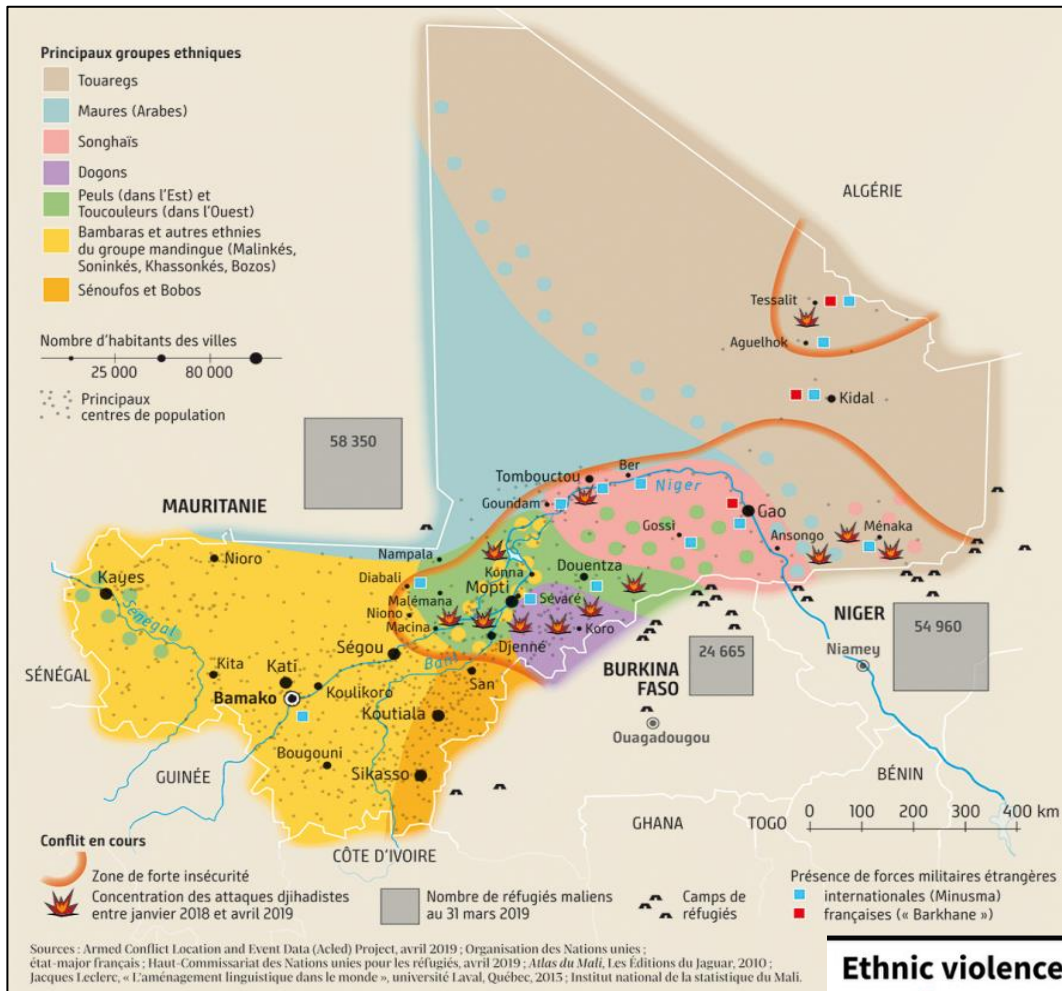
En Afrique, le Mali (avec 78 langues, dont une dizaine parlée par plus de 90 % de la population) est un bon exemple de ces conflits identitaires qui n'épargnent presque aucune région du continent.

Les récents massacres qui ont ensanglanté le pays opposent différentes ethnies (éleveurs peuls/foulanis, agriculteurs dogons) du fait à la fois des tensions liées à l'accès à la terre, et au sentiment de marginalisation des populations semi-nomades du nord de la région sahélienne vis-à-vis des populations sédentaires du sud où se trouvent les capitales (comme Bamako au Mali, Niamey au Niger ou N'Djamena au Tchad) et donc le pouvoir central. Au Mali, les Touaregs se sont ainsi rapprochés de groupes djihadistes comme Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), et en 2012 ont pris le contrôle du nord du Mali, rebaptisé Azawad. La tentative d'invasion du sud par ces groupes rebelles a conduit à l'intervention militaire de la France en janvier 2013 et à la défaite de la rébellion, même si aujourd'hui encore des groupes rebelles continuent à commettre des attentats et des attaques dans la région. Cette instabilité nourrit les rivalités locales et explique le degré de violence atteint par ces conflits très localisés. Une réunion du Conseil de sécurité a été consacré à la situation au Mali en juin dernier, et le secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, appelle « toutes les parties prenantes maliennes à faire preuve de retenue et à s'abstenir de représailles ». Il exhorte « le gouvernement et tous les acteurs à engager un dialogue intercommunautaire pour résoudre les tensions et les différends ».

On retrouve ces caractéristiques (État fragile et incapable d'assurer la sécurité des habitants, absence d'unité nationale avec la cohabitation de multiples ethnies, langues et religions au sein d'un même Etat, corruption et lutte de clans pour l'accès aux richesses du sol et du sous-sol, explosion démographique et mal-développement...) dans nombre de conflits qui ensanglantent l'Afrique. Ces derniers provoquent de très importants déplacements de populations et la présence de gigantesques camps de réfugiés dans ces pays ; ils ont aussi parfois pris la forme de campagnes de viols systématiques, ou encore de l'ethnocide, qui désigne la volonté de détruire la culture de l'autre, voire du génocide, comme ce fut le cas au Rwanda en 1994 et, plus généralement, dans la

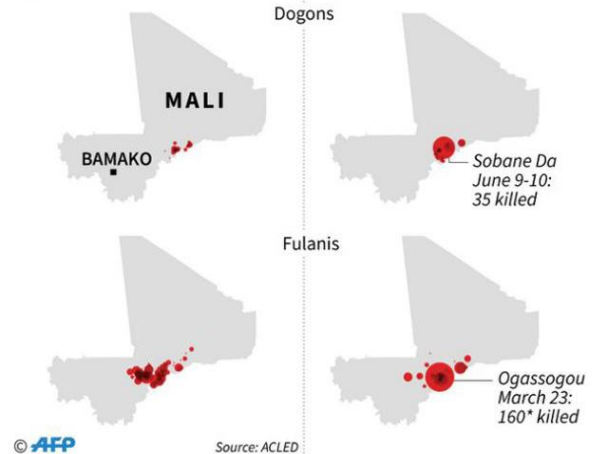
région des Grands Lacs (Burundi et République Démocratique du Congo surtout). La fracture entre Hutus et Tutsis s'inscrit dans un processus historique complexe lié à la façon dont les colonisateurs puis les Rwandais eux-mêmes ont perçu et expliqué ces différences, largement instrumentalisées par les dirigeants et groupes politiques.





Ethnic violence in Mali

Deaths 2018 2019



Cette violence extrême et ces crimes contre l'humanité justifient l'implication du Conseil des droits de l'homme et la présence de casques bleus dans la région. Pour autant, la question du remodelage des frontières n'est jamais véritablement posée, si ce n'est dans les cas très particuliers du Sahara occidental (avec le Maroc, conflit toujours inabouti) et du Soudan du Sud (avec le Soudan) où la lutte pour le pouvoir et les massacres corrélatifs n'ont pourtant pas cessé.

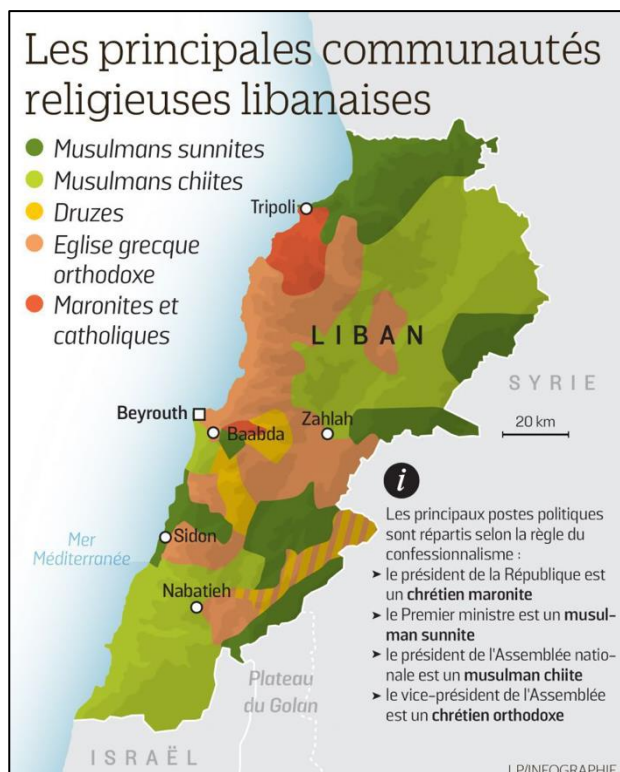
Mais, dans ce contexte, est-il envisageable de remettre les frontières en question, de remodeler les États en fonction des communautés qui vivent sur le terrain ? Faudrait-il créer des États plus homogènes ethniquement, ou trouver des mécanismes qui favorisent la cohabitation au sein d'États multiethniques ? Le principe *d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation*, érigé par l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) et adopté massivement au Caire en 1964, rend toute tentative de modifier les frontières très difficile. Par ailleurs, sur un continent de plus en plus urbanisé et intégré à la mondialisation, ne faudrait-il pas soulever le problème de conflits identitaires en Afrique d'une autre manière ?

Solutions possibles

Pour lutter contre ces tendances au repli identitaire et à l'exclusion sociale d'une partie de la population d'un pays, on doit essayer de trouver des solutions universelles pour faire coexister différentes communautés au sein d'un État. L'objectif de nos débats au sein du Conseil des droits humains sera d'adopter des résolutions qui contribuent à diminuer les risques de conflits identitaires et à parvenir à une plus grande égalité entre les communautés.

Le rôle de l'ONU repose sur la reconnaissance et la souveraineté des États, donc l'intangibilité des frontières, et en même temps sur le respect des droits humains, en particulier des minorités. Comment surmonter ces exigences contradictoires ? Le dilemme entre respecter la souveraineté de chaque État et en même temps protéger les droits humains est complexe. Est-il envisageable de régler des conflits en remettant en cause les frontières, voire en créant de nouveaux États indépendants qui seraient ainsi accueillis au sein des Nations unies ? Comment, au sein d'un État, reconnaître différentes identités (nationales, religieuses, ethniques...), sans déclencher un conflit, pour pacifier au contraire les relations inter-communautaires ?

Plutôt que de créer des nouveaux États et modifier les frontières, il est en effet possible de prendre des mesures qui favorisent la cohabitation entre différents groupe ethniques ou culturels. Sur le plan politique, il est d'abord possible de créer des zones protégées, des territoires autonomes, où non seulement les populations peuvent s'administrer elles-mêmes, mais aussi de voir leur territoire protégé et préservé de toute tentative d'intrusion de puissants groupes économiques. C'est le cas par exemples des indiens d'Amazonie au Brésil, aujourd'hui menacés par la politique de Bolsonaro, ou encore des Inuits au Canada. Il est aussi possible d'adopter des institutions fédérales, les plus décentralisées possible, où chaque territoire bénéficie de la plus grande autonomie possible, comme c'est le cas en Belgique, en Espagne ou au Royaume-Uni. Un des enjeux est alors le contrôle de l'éducation et l'usage de la langue, ce qui peut conduire à des formes de repli sur soi et d'exclusion culturelle. Enfin, il peut aussi être question de protéger les droits culturels des minorités, en particulier dans l'exercice des cultes et le respect des traditions.



Une autre solution originale est le modèle libanais qui ne repose pas sur une autonomie des territoires mais sur un partage du pouvoir entre les trois principales communautés confessionnelles (chrétiens maronites, musulmans sunnites et musulmans chiites). Le Liban est en effet un pays caractérisé par une très grande diversité religieuse. Le système politique mis en place en 1946 après l'indépendance reposait sur une répartition du pouvoir proportionnelle au poids de chaque communauté religieuse, système appelé « confessionnalisme ». Pour apaiser les principaux groupes religieux, certaines règles ont été mises en place, comme le fait que le président du Liban doit toujours être chrétien, le premier ministre musulman sunnite, et le président du parlement musulman chiite. Ce système est pourtant fragile et n'a pas empêché les 15 ans de guerre civile entre 1975 et 1990, qui causa plus de 250 000 morts.

Mais toutes ces solutions supposent, à tout le moins, des institutions démocratiques et le respect des principes de l'État de droit. Démocratisation des institutions et reconnaissance de l'autre sont en effet intrinsèquement liés.

Afin de trouver de possibles solutions et les traduire dans des projets de résolutions, les délégué.e.s doivent s'interroger sur les questions suivantes :

- Un État devrait-il s'identifier à une seule culture/ethnie/religion, ou bien représenter un espace de cohabitation entre plusieurs identités/communautés, au sein d'un ensemble plus vaste caractérisé ou non par une identité dominante ? Devrait-on encourager le multiculturalisme ou bien privilégier l'unité de la nation ?
- Dans quels cas exceptionnels peut-on reconnaître un nouvel État ? Lorsqu'il y a des atteintes graves aux droits de l'homme notamment (comme au Kosovo ou au Soudan du Sud) ? Qui décide alors ? Selon quels critères ? Comment surmonter les vetos russe et chinois au Conseil de sécurité ? De ce point de vue, quel devrait être le rôle spécifique du Conseil des droits de l'homme ?



Au nord-est de l'Inde, dans l'État d'Assam (dirigé par le BJP, le parti nationaliste hindou), le 31 août 2019 les autorités ont déchu de leur nationalité 1,9 millions de personnes. Des ONG accusent les autorités de viser la minorité musulmane. A gauche, des résidents indiens musulmans cherchent à faire valider leurs documents auprès des responsables du registre national des citoyens de l'État d'Assam. (France 24)



Plusieurs milliers d'indépendantistes catalans manifestent devant le parlement européen à Strasbourg le 2 juillet 2019 pour protester contre le fait que trois eurodéputés catalans, parmi lesquels Carles Puigdemont, installé en Belgique, sont empêchés de siéger au Parlement par Madrid. (France 3)

Sitographie

- Autour des notions d'ethnie et de nation

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ethnie>

<https://www.erudit.org/fr/revues/crs/1993-n20-crs1516885/1002195ar.pdf>

- Le rôle de l'ONU

<https://peacekeeping.un.org/fr/les-discours-de-haine-embrasent-le-monde> (discours du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, le 24 juin 2019)

https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MinorityRights_fr.pdf (sur le droit des minorités)

<https://www.un.org/press/fr/2019/ag12159.doc.htm> (sur la responsabilité de protéger ; un débat à l'AG en juin 2019)

<https://news.un.org/fr/story/2016/05/335272-lonu-appelle-la-russie-faire-respecter-les-droits-des-tatars-de-crimee> (l'exemple des Tatars de Crimée)

https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MinorityRights_fr.pdf (l'exemple des Rohingyas de Birmanie)

- L'indépendance du Kosovo

https://www.rtbf.be/info/monde/detail_kosovo-10-ans-d-independance-en-quelques-dates-cles?id=9839741 (vidéo de la RTBF)

https://www.lepoint.fr/monde/kosovo-de-la-guerre-a-l-independance-16-02-2018-2195516_24.php

<https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2019-03-23-Kosovo-vingt-ans-apres>

<https://www.letemps.ch/monde/entre-kosovo-serbie-spectre-dun-echange-territoires>

- La question kurde

https://www.youtube.com/watch?v=9_4jgEWqE1I (vidéo sur « la question kurde »)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Kurdistan#En_Turquie

https://www.liberation.fr/planete/2018/12/20/au-fond-les-kurdes-sont-devenus-une-variable-d-ajustement_1699097

<https://journals.openedition.org/echogeo/2380>

- Les affrontements au Mali

https://www.lemonde.fr/afrique/video/2013/01/18/video-la-carte-du-mali-decryptee-en-5-minutes_1818849_3212.html

(vidéo produite par *Le Monde* en janvier 2015 au moment de l'intervention française)

https://www.youtube.com/watch?v=aY16ix_5sBE&list=PLit9zICELWTZvVwVOUlsKLk3ZGCqJ3ZAJ&index=52&t=9s

(Le Dessous des cartes, 2014)

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/29/peuls-et-dogon-dans-la-tourmente-au-mali-histoire-d-une-longue-relation-ambivalente_5443363_3212.html (pour tout comprendre !)

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2019/country-chapters/325739> (vu par Human Rights Watch)

<https://news.un.org/fr/story/2019/06/1045421> (le point de vue de l'ONU)

- La question catalane... et le mystère belge

https://www.lemonde.fr/europe/article/2018/10/01/catalogne-un-an-apres-le-referendum-ou-en-est-le-mouvement-independantiste_5362630_3214.html (vidéo)

<https://www.france24.com/fr/20190612-espagne-proces-independantistes-catalans-violence-enjeu> (vidéo)

https://www.youtube.com/watch?v=paC_SMDhxJg&list=PLit9zICELWTZvVwVOUlsKLk3ZGCqJ3ZAJ&index=23&t=0s

(*Une Belgique, des Beligues ?*, Le Dessous des cartes, mai 2014)

- L'exclusion des indiens du Brésil

https://www.francetvinfo.fr/monde/ameriques/amazonie/amazonie-le-sanctuaire-des-indiens-est-en-danger_3587603.html (vidéo)

<https://www.survivalinternational.fr/textes/3561-Bolsonaro>

- L'exclusion des musulmans en Inde et le drame des Rohingyas en Birmanie

<https://www.france24.com/fr/20180731-inde-quatre-millions-personnes-menacees-perdre-nationalite-etat-assam-narendra-modi>

<https://www.france24.com/fr/20190831-inde-millions-immigration-citoyennete-nationalite-assam-musulmans-bangladesh>

<https://www.youtube.com/watch?v=78AWBOMALcs> (*Rohingyas, Brimans et Musulmans*, Le Dessous des cartes, nov. 2017)